



Agence de Louhans :
Allée Pierre et Marie
Curie
ZA de L'Aupretin
71500 LOUHANS

Agence de Lons Le
Saunier :
330 rue du Levant
39000 LONS LE
SAUNIER



FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

CONTEXTE :

L'arrêté du 06 avril 2017 définit le contenu et les modalités de la formation continue des conducteurs de taxi obligatoire tous les 5 ans.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne souhaitant continuer d'exercer le métier de taxi. Obligatoire tous les 5 ans.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

PRÉ-REQUIS :

Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

DUREE : 14 heures

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques. Méthode active participative.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de suivi de formation.

FORMATEURS : Formateurs expérimentés et agréés conformément au cahier des charges.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : au sein du CFCR à Louhans ou à Lons le Saunier.

DÉLAIS D'ACCES :

Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le 03-85-75-01-32.

MODALITÉS D'ACCES :

Consultez la page contact et accès sur le site www.cfcr-benoit.com

ACCESSIBILITÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS : Sur devis. Contactez le 03-85-75-01-32.

CONTENU DE LA FORMATION :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

MODULES OBLIGATOIRES :

- Réglementation du transport public particulier de personnes
Durée : 3h30

- Réglementation spécifique à l'activité de taxi
Durée : 3h30

- Sécurité routière
Durée : 3h30

MODULE OPTIONNEL :

- Anglais
Durée : 3h30

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHÈSE DU STAGE

Agrément 71 Louhans n° 2015-01

Agrément 39 Lons Le Saunier n° 1/2015